

MOBILISATION DES FORESTIERS EN SUD-MÉDOC. L'Association pour le maintien de l'activité forestière en Médoc entend peser dans le débat public qui doit commencer dans le courant de la deuxième quinzaine du mois d'octobre à propos du projet de champ captant des Landes du Médoc.

Le projet de champ captant sème des doutes

✓ Dominique BARRET

Ce qui a motivé la création de l'association pour le maintien de l'activité forestière en Médoc (AMAF) ? Les « sérieux doutes », explique son président Michel Robert, au regard des écarts de résultats entre les études censées mesurer les conséquences d'un champ captant concernant l'abaissement de la nappe d'eau. Le projet en question vise à réaliser quatorze forages dans la nappe d'eau profonde (nappe de l'Oligocène) afin de créer une source d'alimentation en eau potable de substitution, au bénéfice de la métropole bordelaise, qui doit faire face à son objectif de boom démographique. Il s'inscrit dans la stratégie du Schéma d'aménagement et de la gestion des eaux (SAGE) de Gironde de 2003 (révisé en 2013). Il s'agit de réduire les prélèvements dans les nappes déficitaires, car surexploitées. Quatorze forages d'eau sont prévus pour un prélèvement de dix millions de mètres cubes par an et concernent plus particulièrement les communes de Saumos et Le Temple. Mais en la matière, le périmètre des communes concernées par un tel projet est bien plus vaste. Lanton, Le Porge, Lacanau, Carcans, Sainte-Hélène, Brach et Salaunes figurent également dans la zone d'impact établie par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

Quand on touche à la ressource en eau, enjeu vital des décennies à venir pour la planète, le sujet prend une dimension passionnelle forte. C'est une question d'interdépendance : ce que l'on prend ici pour que la population métropolitaine n'ait pas soif et puisse se doucher, ne doit pas desservir le territoire où l'eau sera pompée. Or, d'après



L'assemblée générale de l'AMAF Médoc a réuni environ 150 personnes en présence du député Benoit Simian, de la sénatrice Florence Lassarade ou encore d'Henri Sabarot, conseiller régional et président du parc naturel régional Médoc.

PHOTO DR

les sylviculteurs, ces forages présentent un risque sérieux pour « la nappe superficielle du pin maritime, dite "nappe plio-quaternaire", qui pourrait se traduire par un abaissement du niveau en été, d'une ampleur telle que le pin maritime risque de perdre sa croissance, voire de dépérir », ainsi que l'exprime l'AMAF Médoc, dont l'assemblée générale constitutive a eu lieu en juin dernier, avec l'élection d'un bureau (sept personnes) et d'un conseil d'administration (vingt-quatre personnes). Son assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 4 septembre au Temple, a été l'occasion d'inciter les personnes présentes à rejoindre les rangs des premiers adhérents. Il s'agit pour l'AMAF Médoc de peser dans le cadre de la concertation préalable prévue par le débat public qui doit être organisé à partir de la deuxième quinzaine du mois d'octobre. Les travaux nécessaires au projet, compris dans la saisine de la commission nationale du débat public, « concernent une canalisation d'adduction d'environ 20 km

de longueur pour acheminer l'eau prélevée jusqu'au réseau d'eau potable métropolitain, une station de pompage, une station de traitement et un ensemble de canalisations reliant le service d'eau de la métropole aux autres services d'eau girondins. »¹

Après ceux organisés pour les projets abandonnés de contournement autoroutier de Bordeaux en 2003-2004 et de terminal méthane du Verdon-sur-mer en 2007, ce sera le troisième débat en Médoc (en attendant un quatrième pour le projet de parc éolien à Lesparre-Médoc ?). Membre de la commission locale de l'eau du SAGE des Lacs Médocains, l'AMAF Médoc compte bien dire son opposition au projet de champ captant dans le cadre de cette concertation publique. Elle peut compter sur le soutien d'élus médocains, notamment le député Benoit Simian qui, lors du congrès mondial de la nature à Marseille, a évoqué le projet de forages comme « une catastrophe écologique annoncée ». Le lendemain, le parlementaire

girondin interpellait la ministre de la Transition écologique sur ce même sujet du champ captant. Les propriétaires forestiers, qui constituent l'ossature de l'association, réalisent eux-mêmes des relevés des niveaux d'eau de la nappe de surface afin d'établir, explique Michel Robert, « un état initial », utile pour démontrer l'effet des captages d'eau. L'association se veut offensive face à ce qu'elle appelle « l'ogre Bordeaux Métropole » qui pourrait, selon elle, prononcer une déclaration d'utilité publique, rendant « la mise en œuvre de champ captant pratiquement inexorable ». L'AMAF Médoc veut être prête « à se battre et à demander les compensations et indemnités afférentes ». Michel Robert, dont la propriété forestière familiale subirait « l'impact de deux forages », se dit convaincu que le porteur du projet cherche à minimiser les risques d'un champ captant. Une bataille d'arguments scientifiques, d'intérêts individuels et collectifs est engagée.

1. La commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit de toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Ce droit est inscrit à l'article 7 de la Charte de l'environnement. La CNDP est une autorité neutre qui ne se prononce pas sur l'opportunité des projets concernés. Elle n'a pas pour rôle de « faire accepter » ou de faire abandonner les projets. La participation garantie par la CNDP intervient dès l'origine d'un projet jusqu'à l'enquête publique, donc pendant son élaboration. Elle intervient dès l'origine, à un moment où il est encore possible d'y renoncer, de le modifier, où l'on peut interroger le « pourquoi ? » et pas seulement le « comment ? ». Si, après cette première phase, le porteur de projet décide de le poursuivre, la loi prévoit que la CNDP veille à l'information et à la participation du public jusqu'à l'enquête publique.

FAIT DIVERS

Accident mortel à Ludon-Médoc

Un terrible accident de la circulation, qui a fait un mort et quatre blessés, s'est produit dans la nuit du 4 au 5 septembre à Ludon-Médoc. Il était environ 1h15 quand un véhicule, à bord duquel se trouvaient quatre jeunes de 18 ans, s'est engagé sur la route départementale RD2. C'est après avoir passé le stop que la voiture a été violemment percutée sur le flanc gauche par un autre véhicule, conduit par un homme de 39 ans. Les sapeurs-pompiers, deux équipes du Smur et Dragon 33, l'hélicoptère de la Sécurité civile, sont intervenus sur l'accident pour prendre en charge les victimes. Trois jeunes du premier véhicule, grièvement blessés, ont été évacués vers le CHU de Bordeaux. L'un d'eux, qui était le passager arrière gauche, a succombé à ses blessures quelques heures après son arrivée à l'hôpital. Le quatrième jeune ainsi que le conducteur du second véhicule, également blessés, ont été transportés vers la clinique Bordeaux-Nord. Les gendarmes ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de cet accident.

LE COUPLE GRIÈVEMENT BLESSÉ EST DÉSORMAIS HORS DE DANGER.

Coups de feu à Castelnau : une information judiciaire ouverte au chef de tentative d'assassinat

Le parquet de Bordeaux a ouvert une information judiciaire pour tentative d'assassinat, à la suite des faits survenus samedi 4 septembre à Castelnau-de-Médoc. Vers 21 heures, plusieurs coups de feu ont retenti dans une habitation située allée des Bruyères, au sud de la commune. Un individu, armé d'un fusil de chasse, a tiré en direction d'un couple, les blessant très grièvement. Un homme de 45 ans a été touché par une gerbe de plombs, notamment au torse et au visage, tandis que son épouse de 43 ans a été sérieusement

touchée à une cheville. Un voisin, un pompier qui n'était pas en service, qui a entendu les coups de feu, a alerté les secours et porté les premiers soins. L'homme, dont le pronostic vital a été engagé, a été évacué par Dragon 33, l'hélicoptère de la Sécurité civile, vers le CHU de Bordeaux. Sa femme a elle aussi été transportée vers le centre hospitalier bordelais. Le couple, parents de trois enfants, est aujourd'hui hors de danger. Cependant, 45 jours d'incapacité totale de travail (ITT) ont été délivrés à chacune des deux victimes, des artisans du secteur.

Le tireur présumé en détention provisoire

Les gendarmes de la compagnie et de la brigade de recherches de Lesparre-Médoc ont mené des investigations pour retrouver la trace de l'auteur des coups de feu. Un homme de 26 ans, considéré comme le tireur présumé, a été interpellé, de même que trois autres individus âgés de 17, 19 et 26 ans, qui l'accompagnaient au moment des faits. Après la garde à vue, les quatre individus, tous issus de la communauté des gens du voyage, ont été déferés au parquet. Mardi 7 septembre, le tireur

préssumé a été mis en examen par le juge d'instruction et placé en détention provisoire. Selon les premiers éléments de l'enquête, ils se seraient rendus sur les lieux à bord de deux véhicules pour, semble-t-il, régler un « litige ». « Un différend entre deux familles de longue date, ayant donné lieu à plusieurs rixes successives entre les enfants, les mères puis d'autres membres de la famille », a communiqué le parquet. Autant dire que l'issue de cette altercation aurait pu se terminer de manière encore plus dramatique. Le maire de Castelnau-de-Médoc s'est dit choqué par ces faits d'une

extrême violence. « Avec mon adjointe, nous étions d'astreinte, explique-t-il. Nous étions au parc des Deux-Jalles, où il y avait le ciné en plein air, quand nous avons été prévenus. Nous avons ouvert les grilles du stade pour faciliter l'intervention de l'hélicoptère et nous nous sommes rendus sur les lieux. » L'édile a assuré avoir demandé à la police municipale, qui travaille en étroite collaboration avec les gendarmes, de multiplier les patrouilles dans la commune « afin de rassurer les riverains ».

Mathieu CAURRAZE

le journal du Médoc
14-16, rue Camille-Maumei - BP2
33112 Saint-Laurent-Médoc
Tél. 05 57 75 14 00 - Fax 05 57 75 14 01
e-mail : redaction@lejournaldumedoc.fr
Édité par Presse et Médias de Gironde SARL au capital de 1500€
Siège Social : Rue du Dr Jean-Vincent
CS 52052 - 33071 BORDEAUX Cedex
Actionnaire : Presse et Médias du Sud-Ouest
Directeur de la publication : Vincent DAVID
Rédaction :
Dominique BARRET : Rédacteur en chef
d.barret@lejournaldumedoc.fr
Raphaëlle CHARGOIS : Secrétaire de rédaction
r.chargois@lejournaldumedoc.fr
Mathieu CAURRAZE : Journaliste
m.caurraze@lejournaldumedoc.fr
PUBLICITÉ : Fanny SALLES
f.salles@lejournaldumedoc.fr
Secrétariat administratif :
Céline FRANCES c.frances@lejournaldumedoc.fr
Impression : Imprimerie SAPESO-BORDEAUX
Inscrit à Diffusion-Contrôle OJD
n° de commission paritaire : 0921 C86861
n° ISSN : 1280-2093
Le Journal du Médoc est habilité à publier
les annonces légales et judiciaires
Fondé en 1997 par Françoise et Jean-Pierre GAUFFRE
Ce journal est imprimé sur du papier 42 gr certifié PEFC 70% - FSC®/17-01690
produit en Espagne. Taux de fibres recyclées : 100%. Émission de GES :
65 gr CO2 eq par exemplaire (Norme BPN30-323-16, données 2018).